

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 12 du point n°1 au point n°4
13 du point n°5 au point n°7
votants : 16 du point n°1 au point n°4
18 du point n°5 au point n°7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOURGEOIS** Lilian, **BOUVET** Pascal, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **CHENEVAL** Paul qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration à Monsieur **WEBER** Olivier, **SALOU** Muriel, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 01 - 06 - 2025

Approbation procès-verbal

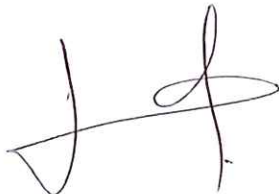
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui faire part de leurs remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 22 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 16 voix :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 avril 2025.

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 12 du point n°1 au point n°4
13 du point n°5 au point n°7
votants : 16 du point n°1 au point n°4
18 du point n°5 au point n°7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOURGEOIS** Lilian, **BOUVET** Pascal, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **CHENEVAL** Paul qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration à Monsieur **WEBER** Olivier, **SALOU** Muriel, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 02 - 06 - 2025

Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 01-06-2020 en date du 11 juin 2020 décidant l'application des articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties :

N° 016-2025 : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie - Financement de la rénovation d'un bâtiment pour la création d'un espace d'accueil du périscolaire.

N° 017-2025 : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture - Travaux de sécurisation de sécurisation de la route des Nants.

N° 018-2025 : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture - Travaux de sécurisation de sécurisation des routes de Soly et Dessous Soly.

N° 019-2025 : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie - Création du parking de la halle sportive

N° 020-2025 : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie - Aménagement du cimetière

N° 021-2025 : Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles F 1272, F 1422 et F 1424 sises au 56, chemin de Chillaz. La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

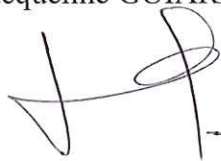
N° 022-2025 : Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles F 1423, F 1425 et F 1428 sises au 114, chemin de Chillaz. La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 023-2025 : Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie et de la Préfecture - Travaux d'aménagement et de sécurisation du rond-point d'Arpigny sur la RD9 et la RD20.

N° 024-2025 : Demande de subvention a auprès du CSMB pour le développement de la lecture publique et de l'emploi qualifié.

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 12 du point n°1 au point n°4
13 du point n°5 au point n°7
votants : 16 du point n°1 au point n°4
18 du point n°5 au point n°7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOURGEOIS** Lilian, **BOUVET** Pascal, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **CHENEVAL** Paul qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration à Monsieur **WEBER** Olivier, **SALOU** Muriel, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 03 - 06 - 2025
Dossiers d'urbanisme

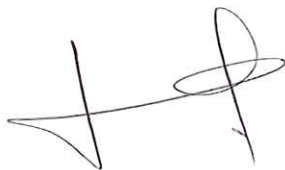
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme qu'il a délivrées depuis le 22 avril 2025, à savoir :

- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle d'habitation avec un garage accolé - refusé (rejet tacite pour incomplétude)

- un permis de construire pour la démolition des annexes existantes (abris et remises) et la construction de deux garages surmontés d'une pièce à usage d'habitation - refusé
- un permis de construire portant sur la modification de la toiture de la construction principale (suppression des parties en toitures plates), la modification d'une ouverture ainsi que le changement de teinte des menuiseries extérieures et des volets roulants - accordé
- un permis de construire pour la démolition d'un bâtiment existant à usage de bureau et d'entrepôt, la suppression des parkings en alignement de la route des Martinets et la création d'une nouvelle zone de stationnement à l'intérieur du tènement, la rénovation complète (menuiseries extérieures, matériaux et teintes des façades et isolation) du bâtiment existant conservé et l'extension par l'ajout d'un nouveau volume en façade arrière du bâtiment conservé ; l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'intégralité de la toiture de l'extension créée - accordé
- un permis de construire pour l'extension de la maison en façade Sud-Ouest, la création d'un carport accolé à la façade Est de la maison, la création d'une annexe pour recevoir la chaufferie, l'extension de la terrasse et la création d'une piscine - refusé
- seize déclarations préalables avec avis favorable
- treize certificats d'urbanisme

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 12 du point n°1 au point n°4
13 du point n°5 au point n°7
votants : 16 du point n°1 au point n°4
18 du point n°5 au point n°7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOURGEOIS** Lilian, **BOUVET** Pascal, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **CHENEVAL** Paul qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration à Monsieur **WEBER** Olivier, **SALOU** Muriel, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 04 - 06 - 2025

Autorisation de signer la promesse de vente et l'acte de vente - Terrain de Mijouët - Montée de l'Etang

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de la volonté de la commune à vendre les parcelles communales situées Montées de l'Etang à Mijouët, ci-après désignées cadastrées comme suit :

Section	N° Parcelle	Surface estimée	Zonage
B	1709	213 m ²	Zone UB

B	1717	235 m ²	Zone UB
A	1713	367 m ²	Zone A
A	1704	12 m ²	Zone A
A	1707	27 m ²	Zone A

Ces parcelles représentent une surface totale de 447 m² en zone UB et 406 m² en zone A, soit 853 m².

La commune a reçu une offre pour l'achat des parcelles désignées ci-dessus s'élevant à 208 000 €. La vente a été confiée à l'agence 3F IMMOBILIER représentée par Mme BOTELLA Pascale, les frais d'honoraire s'élèvent à 8 000 € et sont à la charge du vendeur, soit un prix net revenant au vendeur de 200 000 €.

Monsieur le Maire précise que la zone est concernée au PLU par l'emplacement réservé n° 44. Il rappelle que l'objectif de cet emplacement réservé était la réalisation d'un chemin piétonnier, le chemin étant réalisé suivant les parcelles B 1716, B 1710, B 1714, B 1703 et B 1706 aujourd'hui propriété communale conformément au plan ci-joint, l'emplacement réservé n° 44 tel que défini dans le PLU n'a plus lieu d'être conservé puisque son objet a été réalisé. Ainsi, l'emplacement réservé n° 44 est réputé caduque. La présente décision emporte sa disparition.

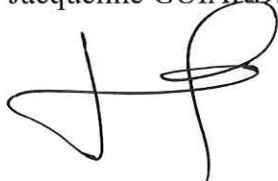
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix,

DÉCIDE :

- D'autoriser la vente des parcelles communales cadastrées section B n°1709 (213 m²), B n° 1717 (235 m²), section A n° 1713 (367 m²), section A n° 1704 (12 m²) et 1707 (27 m²), soit une surface totale de 853 m², conformément à l'offre reçue et aux conditions précisées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, ainsi que tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession, notamment l'acte authentique à intervenir par devant notaire.
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Fillinges le 04/06/2025
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 12 du point n°1 au point n°4
13 du point n°5 au point n°7
votants : 16 du point n°1 au point n°4
18 du point n°5 au point n°7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOURGEOIS** Lilian, **BOUVET** Pascal, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **CHENEVAL** Paul qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration à Monsieur **WEBER** Olivier, **SALOU** Muriel, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 05 - 06 - 2025

Attributions de subventions

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer comme chaque année au financement des associations locales ou dans lesquels des jeunes de Fillinges participent.

Pour rappel, une enveloppe de 80 000€ a été attribué à cette ligne au moment du vote du Budget Primitif de 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-7 et L1611-4, relatifs au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la délibération n°09-01-2025 approuvant le budget primitif de la commune pour 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix :

DÉCIDE :

- D'autoriser le versement des subventions 2025 aux associations et organismes publics mentionnées expressément dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 76 266€ réparti comme suit :

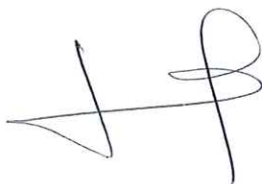
Nom de l'association	Subvention 2025
Autour d'un The	500.00
Association Communale de chasse (ACCA)	500.00
Chorale Braises et Bourgeons	500.00
Ciné-Fill	500.00
Comité des Fêtes	500.00
Comité du Souvenir Français	250.00
La Compagnie de Saint-Romain	500.00
Office Central de la Coopération à l'Ecole - Maternelle	1 926.00
Office Central de la Coopération à l'Ecole - Élémentaire	2 700.00
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Fillinges - Marcellaz	500.00
Ecoles et Loisirs	500.00
L'Essentiel est dans le cœur	250.00
Etoile sportive de Fillinges	35 000.00
Fête des Quartiers (Couvette, La Plaine, La Lierre)	500.00
Fillinges Classic Car	500.00
Fillinges Sports et Loisirs	800.00
La Vieille Ecole de Mijouet	500.00
Les Bonnaz'rien	500.00
Orchestre d'Harmonie Municipale de Fillinges	24 000.00
Retro Amicale Edelweiss	500.00
USEP - association sportive des écoles de Fillinges	500.00
Ecole catholique d'apprentissage par l'automobile	200.00
Inspir' Danse - Bonne	160.00
AIPE collège de Reignier	600.00
Chambres de métiers et de l'artisanat du Rhône	200.00
Ski-Club Vallée Verte - Habère Poche/Villard	800.00

Groupement des lieutenants de l'ouvèterie de Haute-Savoie	80.00
Les Félines des Cimes	150.00
ASS Repair Café	500.00
Fillings Commerces Association	500.00
AICA des Fontaines	500.00
Association Le Crêtet	500.00
MFR Mozas-CFA	50.00
MFR Vulbens-CFA	100.00
	76 266.00

- De donner tous pouvoirs et toutes délégations à Monsieur le Maire pour faire verser les subventions aux associations ci-dessus au titre de l'année 2025,
- De dire que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville, ainsi qu'à Madame la Trésorière payeur de Bonneville,

Pour copie conforme, Fillings le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 04/06/2025



ID : 074-217401280-20250603-DELIB_05_06_25-DE



COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 12 du point n°1 au point n°4
13 du point n°5 au point n°7
votants : 16 du point n°1 au point n°4
18 du point n°5 au point n°7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOURGEOIS** Lilian, **BOUVET** Pascal, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **CHENEVAL** Paul qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration à Monsieur **WEBER** Olivier, **SALOU** Muriel, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 06 - 06 - 2025

Rémunération exceptionnelle de congés payés

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent en congé de maladie ordinaire jusqu'au 30/06/2025 a demandé une disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01/07/2025. Il commencera un nouvel emploi à cette même date.

Pour 2025, il a droit à 10 jours de congés payés qu'il ne pourra pas solder avant de partir, ni mettre sur son CET.

Aussi, pour indemniser cet agent, et en l'absence de texte fixant les règles précises de liquidation, une décision de l'autorité délibérante est nécessaire pour fixer précisément les modalités d'application dont la liquidation.

Modalités de paiement : elle est égale au 1/10ème de la rémunération totale brute perçue par l'agent lors de l'année en cours. Elle est proportionnelle au nombre de jours de congés annuels dus et non pris si l'agent a pu bénéficier d'une partie de ses congés.

En conséquence, son indemnité de congés payés s'élève à 1339.00 euros bruts qui sera versée sur la paie du mois de juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix - décide :

- de donner son accord pour que les congés soient payés à la date de son départ et selon les modalités fixées.
- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23

présents : 12 du point n°1 au point n°4
13 du point n°5 au point n°7
votants : 16 du point n°1 au point n°4
18 du point n°5 au point n°7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOURGEOIS** Lilian, **BOUVET** Pascal, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **MARQUET** Marion, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **CHENEVAL** Paul qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration à Monsieur **WEBER** Olivier, **SALOU** Muriel, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

N° 07 - 06 - 2025

Transformations et créations de postes pour les activités Enfance-Jeunesse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Dans le cadre de son Projet Educatif De Territoire (PEDT), la commune a engagé depuis plusieurs années la professionnalisation de ses équipes intervenant sur les différents temps de l'enfant (Scolaire, périscolaire et extrascolaire). Ainsi, au-delà du plan de formation déjà déployé, il convient de fidéliser les équipes notamment par la consolidation des emplois.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, il est proposé de créer :

- 1 poste permanent d'animateur à 100% ; poste déjà existant à 100% sous forme d'ATA (Accroissement Temporaire d'Activité) ;
- 2 postes maximum en Accroissement Temporaire d'Activité à 33% d'un ETP pour l'encadrement de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire ou extrascolaire au lieu de 3 l'année dernière ;
- 10 postes maximum en Accroissement Temporaire d'Activité à 25% d'un ETP pour l'encadrement de la pause méridienne au lieu de 9 l'année dernière ;

Par ailleurs, à l'occasion d'un départ en retraite programmé à l'automne 2025, il est proposé de transformer le poste :

e-25	Agent de service	Catégorie C - Tous les grades d'Adjoint technique	63%
----------------------	------------------	---	-----

Comme suit :

e-25	Animateur/Animatrice	Catégorie C - Tous les grades d'Adjoint d'animation	70%
----------------------	----------------------	---	-----

Et le poste :

e-30	Agent de restauration	Catégorie C - Tous les grades d'Adjoint technique	86%
----------------------	-----------------------	---	-----

Comme suit :

e-30	Référent restauration-entretien	Catégorie C - Tous les grades d'Adjoint technique	100%
----------------------	---------------------------------	---	------

Enfin, après avoir constaté la réalisation régulière d'heures complémentaires depuis 2 années, ces heures étant nécessaires au bon fonctionnement du service et n'engageant pas de coût budgétaire supplémentaire, il est proposé de modifier la quotité de temps de travail du poste « e – 18 » de 86% à 93% d'un ETP. Ces heures étant rémunérées aujourd'hui, cette évolution n'engendre pas de coût budgétaire supplémentaires pour la collectivité.

Les emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an maximum par agent ou par le recours à l'intérim.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement équivalent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1^o ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des animateurs et animatrices pour faire face aux besoins d'accroissement d'activités pour l'année scolaire 2025/2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 18 voix :

- Décide de créer :
 - 1 poste permanent d'animateur à 100% ; poste déjà existant à 100% sous forme d'ATA (Accroissement Temporaire d'Activité) ;
 - 2 postes maximum en Accroissement Temporaire d'Activité à 33% d'un ETP pour l'encadrement de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire ou extrascolaire au lieu de 3 l'année dernière ;
 - 10 postes maximum en Accroissement Temporaire d'Activité à 25% d'un ETP pour l'encadrement de la pause méridienne au lieu de 9 l'année dernière ;
- Décide de transformer les postes :
 - Poste e-25 :

e-25	Agent de service	Catégorie C - Tous les grades d'Adjoint technique	63%
----------------------	------------------	---	-----

Comme suit :

e-25	Animateur/Animatrice	Catégorie C - Tous les grades d'Adjoint d'animation	70%
----------------------	----------------------	---	-----

- Poste e-30 :

e-30	Agent de restauration	Catégorie C - Tous les grades d'Adjoint technique	86%
----------------------	-----------------------	---	-----

Comme suit :

e-30	Référent restauration-entretien	Catégorie C - Tous les grades d'Adjoint technique	100%
----------------------	---------------------------------	---	------

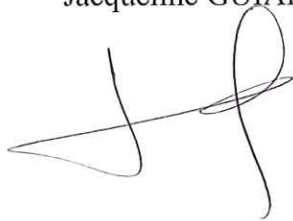
○ Poste e-18 :

Augmentation de la quotité de temps de travail de 86% à 93% d'un ETP.

- Donne son accord au recrutement de ces emplois pour répondre aux besoins des services ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

Pour copie conforme, Fillinges le
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le